

SÉANCE DU 7 JUILLET 2004

DÉCISION N° 2004 / 22 / TTR - LRSR/ 3

**PROJET DE LIAISON ROUTIERE SECURISEE ENTRE ST-DENIS DE LA REUNION ET
L'OUEST DE L'ILE ET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NOUVELLE
"TSCP INTER-URBAIN/TRAM-TRAIN"**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et notamment ses articles L.121-8-I et L.121-9-I,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,
- vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2003/43/TTR-LRSR/2 du 3 décembre 2003,
- vu la lettre conjointe du Président du Conseil régional et du Directeur départemental de l'Équipement soumettant le projet de dossier du débat et de calendrier, datée du 16 Juin 2004 et reçue le 18 Juin 2004.

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- considérant que le rapport est conçu comme une base permettant au public de poser ses questions et que le colloque comporte des thèmes non traités dans le rapport,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'accuser réception du dossier susvisé qu'elle estime suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

D'approuver, sous réserve des précisions de l'article 3, le calendrier et les modalités du débat ; d'en fixer le début au 2 Septembre 2004 et la fin au 17 Novembre 2004.

Article 3 :

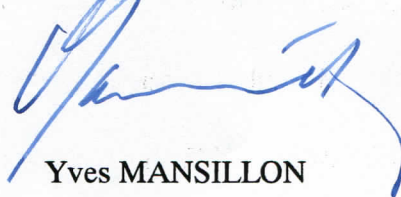
La commission de pilotage du débat public devra :

- se doter d'un dispositif performant d'identification et de transmission des questions et veiller à ce que les maîtres d'ouvrage et les experts y répondent en temps utile pour alimenter la progression du débat,

- présenter aux assemblées consultées non seulement le rapport des maîtres d'ouvrage mais également le compte rendu des colloques, notamment sur les sujets non traités dans le rapport de présentation des projets,

- veiller dans les colloques à couvrir toute la palette des points de vue d'experts sachant que la CNDP se tient à sa disposition pour l'aider dans cette tâche en relayant ses contacts en métropole.

Le Président



Yves MANSILLON